CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Cinquième session
Séoul (République de Corée), 12-17 novembre 2012
Point 8.1 de l'ordre du jour provisoire

FCTC/COP/5/19
30 juin 2012

Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2010-2011

Rapport du Secrétariat de la Convention

1. Le présent rapport couvre les activités entreprises dans le but d'exécuter le plan de travail et le budget pour 2010-2011 qui ont été adoptés par la Conférence des Parties (COP) à sa troisième session (Durban, Afrique du Sud, 17-22 novembre 2008), et suit la structure de ce document (décision FCTC/COP3(19)).

2. Les activités se sont réparties entre les cinq grands domaines définis dans le plan de travail : 1) quatrième session de la Conférence des Parties ; 2) élaboration de protocoles, de directives et d'autres instruments éventuels pour la mise en œuvre de la Convention ; 3) modalités de notification au titre de la Convention ; 4) aide aux Parties pour la mise en œuvre de la Convention, et plus particulièrement aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition ; et 5) coordination avec les organisations intergouvernementales régionales et internationales et d'autres organismes, et autres dispositions et activités. Les activités/tâches relevant de chacun des grands domaines sont présentées de manière plus détaillée dans le plan de travail.

CONFÉRENCE DES PARTIES

3. Dans ce domaine, les activités ont consisté à préparer et à organiser la quatrième session de la Conférence des Parties. Les premiers préparatifs en vue de la session ultérieure de la Conférence des Parties ont également été entrepris.

4. Le Secrétariat de la Convention a organisé la quatrième session de la Conférence des Parties en coopération avec le Gouvernement de l'Uruguay, pays hôte. La tâche a consisté à choisir le lieu de la réunion et les installations, à organiser les services de conférence, à préparer la documentation, à fournir un appui aux participants de pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure pour les frais de voyage, à seconder le Bureau et le Président de la Conférence des Parties dans l'organisation de la session, à fournir des informations aux Parties sur demande et à seconder les

commissions, les groupes régionaux et les groupes ad hoc qui se sont réunis pendant la session. Le Secrétariat a par ailleurs assuré le suivi nécessaire après la clôture de la session ; il s'est ainsi acquitté des tâches immédiates découlant des décisions prises par la Conférence des Parties et a établi les actes officiels.

5. Le Secrétariat a également préparé la cinquième session de la Conférence des Parties : coordination avec le Gouvernement de la République de Corée, pays hôte ; conclusion de l'accord d'accueil de la session ; établissement d'une liste des installations et services requis pour la réunion ; et planification de la production des documents. Sur proposition du Secrétariat de la Convention, le Bureau de la Conférence des Parties a approuvé les dates et le lieu de la cinquième session au début de l'année 2011.

6. Le Secrétariat a apporté un soutien au Bureau de la Conférence des Parties et au bureau du Président en préparant et en organisant des réunions en face à face du Bureau, en assurant le suivi des décisions du Bureau le cas échéant, et en convoquant sur demande des conférences téléphoniques et des réunions du Bureau pendant les sessions. Le Bureau a pris des décisions et formulé des recommandations concernant les sessions à venir de la Conférence des Parties et de l'organe intergouvernemental de négociation d'un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac (INB), et a examiné un certain nombre de questions et conseillé le Secrétariat de la Convention à leur sujet, par exemple l'exécution du plan de travail et du budget, les évolutions régionales et mondiales dans la mise en œuvre de la Convention, les rapports requis par la Conférence des Parties, et l'examen du statut d'observateur des organisations non gouvernementales.

ÉLABORATION DE PROTOCOLES, DE DIRECTIVES ET D'AUTRES INSTRUMENTS ÉVENTUELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

7. Ce domaine de travail englobe les activités de l'organe intergouvernemental de négociation et des groupes de travail constitués par la Conférence des Parties.

8. Le Secrétariat a pris les dispositions organisationnelles, techniques et budgétaires indispensables pour la quatrième session de l'organe intergouvernemental qui s'est réuni pendant huit jours, du 14 au 21 mars 2010, à Genève ; il a notamment facilité les travaux préalables à la session des deux groupes de rédaction établis par l'organe intergouvernemental et la préparation des rapports techniques selon les demandes. La session s'est conclue par la préparation d'un projet de texte de protocole qui a été présenté, conjointement au rapport du Président, à la quatrième session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat a également apporté son soutien aux travaux du Bureau de l'organe intergouvernemental et à son Président, notamment en organisant des réunions en face à face au cours de la période intersessions, des échanges par voie électronique, des téléconférences ainsi que des réunions pendant les sessions selon les besoins.

9. La Conférence des Parties a ensuite prolongé le mandat de l'organe intergouvernemental pour que soit tenue une cinquième et dernière session, et a établi un groupe de travail informel chargé de travailler avant la tenue de celle-ci. Le Secrétariat a organisé et appuyé deux réunions du groupe de travail informel, en juillet et septembre 2011, respectivement, qui ont abouti à un projet de texte et de recommandations sur plusieurs articles du projet de protocole, comme il était demandé ; ceux-ci seront présentés à la cinquième session de l'INB. L'Union européenne a apporté un soutien financier notable à l'organisation des réunions du groupe de travail. Les autres activités liées au projet de protocole qui ont eu lieu au début de l'année 2012 sont décrites dans le rapport intérimaire sur l'exécution 2012-2013 (document FCTC/COP/5/20).

10. Le Secrétariat a pris toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux quatre groupes de travail intergouvernementaux établis par la Conférence des Parties de travailler comme le prévoyait le plan de travail. Ces quatre groupes ont commencé leurs activités à la fin de 2009, avant le début de l'exercice, afin que les délais fixés par la Conférence puissent être respectés. Outre les réunions mentionnées dans le précédent rapport sur l'exécution, deux des groupes de travail ont tenu leur deuxième réunion au début de 2010.[1] Les travaux ont été achevés au début de 2010, et les projets de directives (concernant les articles 9 et 10, l'article 12 et l'article 14) ont été soumis en temps voulu, de même qu'un rapport de situation proposant des options et des recommandations (concernant les articles 17 et 18). Les documents ont été mis à la disposition des Parties entre le 15 mai et le 30 juin 2010, pour qu'ils formulent leurs observations.

11. Les principaux facilitateurs des groupes de travail ont examiné les observations formulées par les Parties, et il a été tenu compte de ces observations dans la mise au point finale des projets de directives et du rapport de situation soumis à la Conférence des Parties. La Conférence des Parties a ensuite adopté les directives concernant l'article 12 (décision FCTC/COP4(7)) et l'article 14 (décision FCTC/COP4(8)), ainsi que les directives partielles concernant les articles 9 et 10 (décision FCTC/COP4(10)), et elle a prolongé les mandats des groupes de travail concernant les articles 9 et 10 (décision FCTC/COP4(10)) et les articles 17 et 18 (décision FCTC/COP4(9)), leur demandant de poursuivre leurs travaux dans leurs domaines respectifs.

MODALITÉS DE NOTIFICATION AU TITRE DE LA CONVENTION

12. Dans ce domaine, les activités ont consisté à faciliter, recevoir et analyser les rapports sur la mise en œuvre des Parties ; à apporter un appui aux Parties et à leur donner des informations en retour sur leurs rapports sur la mise en œuvre ; à préparer le rapport de situation mondial sur la mise en œuvre de la Convention ; et à faciliter l'examen des modalités de notification par la Conférence des Parties.

13. Le Secrétariat a entretenu des contacts réguliers avec les Parties pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière de notification, s'employant notamment à répondre à leurs demandes d'aide et d'éclaircissements concernant l'utilisation de l'instrument de notification, et à leur fournir des sources de données et des liens renvoyant aux mécanismes de suivi nationaux. Le Secrétariat leur a également prêté assistance sur demande lors de différentes réunions. Les modalités de notification prévues par la Convention ont été l'un des principaux sujets de discussion de cinq ateliers régionaux organisés en 2010 et 2011 en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMS comme il est indiqué au paragraphe 22. En outre, quatre sessions de formation (en face à face ou utilisant la technologie Internet) ont été organisées en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMS, avec la participation de près de 100 points focaux nationaux au total ayant manifesté leur intérêt. Le nombre des Parties qui ont bénéficié de l'assistance du Secrétariat de la Convention sous une forme ou une autre dans ce domaine dépasse de beaucoup le chiffre prévu dans le plan de travail (25). Toutefois, le nombre de rapports présentés avec retard, et/ou en s'écartant des exigences, démontre la nécessité de poursuivre l'assistance dans ce domaine.

[1] Auckland (Nouvelle-Zélande), 16-19 février 2010 (groupe de travail sur l'article 14) ; et Accra (Ghana), 21-23 avril 2010 (groupe de travail concernant les articles 17 et 18).

14. Le rapport résumant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre de la Convention, au 30 juin 2010, a été établi et présenté à la quatrième session de la Conférence des Parties (document FCTC/COP/4/14). Le rapport de situation mondial complet pour l'année 2010 sur la mise en œuvre de la Convention a ensuite été publié par le Secrétariat. Le rapport de situation 2011, initialement prévu dans le plan de travail, a été reporté à 2012 compte tenu de l'adoption du nouveau cycle de notification par la Conférence des Parties à sa quatrième session.

15. Au 31 décembre 2011, le Secrétariat avait reçu au moins un rapport sur la mise en œuvre de la part de 145 Parties sur les 167 qui devaient en avoir présenté un à cette date. Cela représentait 87 % des premiers rapports sur la mise en œuvre attendus, soit une augmentation par rapport aux 85 % de rapports attendus qui avaient été présentés à la fin du précédent exercice. Les deuxièmes rapports sur la mise en œuvre ont toutefois été présentés à un rythme plus faible au cours de la période 2010-2011 (76 sur les 140 Parties), certains des rapports 2011 ayant été reportés à 2012 compte tenu de l'adoption du nouveau cycle de notification biennal par la Conférence des Parties à sa quatrième session (voir les paragraphes 16 et 17). Conformément à l'annexe à la décision FCTC/COP1(14), tous les rapports des Parties ont été mis à disposition sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. La base de données basée sur le Web contenant les rapports des Parties a été améliorée, permettant désormais une recherche et une analyse à la fois par pays et en fonction de dispositions spécifiques de la Convention.

16. Le Secrétariat a présenté à la Conférence des Parties à sa quatrième session le rapport sur l'harmonisation et la normalisation des dispositifs en matière de notification qui était prévu dans le plan de travail (document FCTC/COP/4/15). Ayant pris note du rapport et des conclusions et recommandations que celui-ci contenait, la Conférence des Parties a décidé d'aller plus loin dans l'harmonisation des dispositifs de notification au titre de la Convention (décision FCTC/COP4(16)). En particulier, il a été décidé que les Parties devraient soumettre leur rapport à intervalles réguliers de deux ans, synchronisés avec le cycle biennal des sessions ordinaires de la Conférence des Parties (remplaçant ainsi le cycle antérieur de soumission des rapports qui était lié à la date d'entrée en vigueur de la Convention-cadre pour chaque Partie). Il a également été décidé que les rapports devraient être soumis au plus tard six mois avant la session ordinaire suivante de la Conférence des Parties, et que le Secrétariat devrait soumettre, pour examen par la Conférence des Parties, les rapports de situation mondiaux sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, établis d'après les rapports des Parties soumis dans ces délais. En outre, l'instrument de notification a été légèrement modifié et normalisé pour être utilisé pour tous les rapports futurs, en remplacement des formulaires antérieurs utilisés pour les premier et deuxième rapports sur la mise en œuvre.

17. Conformément à la décision de la Conférence des Parties, le Secrétariat a mis en place des dispositions pour assurer la transition vers le nouveau cycle de notification. Les Parties ont été officiellement informées du calendrier et des procédures en avril 2011, et des contacts ont été établis régulièrement avec les points focaux pour apporter un appui en vue d'une soumission des rapports en temps voulu, outre les ateliers et sessions de formation sur la notification décrits au paragraphe 13. Les instructions sur la marche à suivre ont également été mises à jour pour tenir compte des modifications apportées par la Conférence des Parties à l'instrument de notification. D'autres informations sur les rapports reçus et analysés conformément au nouveau cycle de notification sont fournies dans le rapport de situation mondial sur la mise en œuvre de la Convention (document FCTC/COP/5/5) et dans le rapport intérimaire sur l'exécution 2012-2013 (document FCTC/COP/5/20).

AIDE AUX PARTIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, ET PLUS PARTICULIÈREMENT AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIES ET AUX PARTIES À ÉCONOMIE EN TRANSITION

18. Les travaux dans ce domaine ont consisté à fournir des conseils et à promouvoir l'accès aux ressources disponibles et aux mécanismes d'assistance, et notamment à mener des évaluations des besoins ; à promouvoir le transfert de compétences techniques et de technologie ; à fournir des conseils, un soutien et des informations aux Parties sur les questions relatives au traité ; et à promouvoir la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de la Convention.

19. Les activités prévues dans le plan de travail sur la mise au point et l'actualisation de la base de données sur les ressources disponibles au niveau international ont été accomplies comme prévu. La base de données comporte des informations provenant de 52 Parties, donateurs et partenaires du développement, et d'autres organisations et organismes sur les ressources disponibles pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, et elle est régulièrement mise à jour. Toutes les Parties ont accès à la base de données et une augmentation constante et substantielle du nombre des visiteurs a été constatée au cours des deux dernières années.

20. Le plan de travail prévoyait aussi qu'un appui soit apporté, sur demande, à 25 pays pour évaluer leurs besoins en vue de satisfaire pleinement à leurs obligations au titre de la Convention. La tâche a été accomplie partiellement, du fait d'un manque de ressources extrabudgétaires au cours de la majeure partie de l'exercice. Dix évaluations des besoins ont été menées avant la fin de l'exercice, à la demande des gouvernements concernés et conjointement avec ceux-ci ; sept d'entre elles ont fait l'objet d'un rapport à la Conférence des Parties à sa quatrième session.[1] Étant donné que les fonds extrabudgétaires ont été disponibles à partir de la deuxième moitié de 2011 et sont désormais pleinement garantis pour cette activité, les travaux sur les évaluations des besoins se sont poursuivis en 2012 et feront l'objet d'un compte rendu à la Conférence des Parties à sa cinquième session.

21. Les travaux sur la promotion du transfert de technologie et de compétences techniques entre les Parties ont été accomplis moyennant l'analyse et la diffusion des principales réalisations figurant dans les rapports des Parties sur la mise en œuvre et en facilitant les échanges interpays sur les meilleures pratiques, les connaissances et les réalisations dans le cadre des ateliers régionaux sur la mise en œuvre de la Convention. Le Secrétariat a également facilité les échanges bilatéraux de compétences et de technologie entre les Parties, sur demande, notamment sur l'utilisation des mises en garde sous forme de dessins ou de pictogrammes conformément à l'article 11 de la Convention, sur les campagnes de sensibilisation du public conformément à l'article 12 et sur les directives nationales relatives au sevrage tabagique conformément à l'article 14. Le rapport correspondant qu'il était prévu de présenter à la quatrième session de la Conférence des Parties dans ce domaine d'activité a été soumis dans les délais (document FCTC/COP/4/16).

22. Les travaux relatifs à la promotion de l'accès à l'information sur les questions relatives au traité ont été menés à bien en diffusant les directives sur la mise en œuvre adoptées par la Conférence des Parties, et en faisant mieux connaître celles-ci, ainsi qu'en organisant des ateliers interpays. Cette partie du travail a été partiellement accomplie, compte tenu du temps requis pour lever les fonds extrabudgétaires nécessaires à une pleine mise en œuvre. Le Secrétariat a publié la totalité des directives dans les six langues officielles de la Conférence des Parties en 2011 et a activement diffusé

[1] Les Parties pour lesquelles les évaluations des besoins ont eu lieu en 2011, après la quatrième session de la Conférence des Parties, étaient le Bhoutan, les Fidji et les Palaos.

ces publications par l'intermédiaire de diverses manifestations ; toutefois, il aurait fallu davantage de ressources pour parvenir à une plus large diffusion auprès des experts et des parties prenantes. De même, le Secrétariat a organisé cinq ateliers régionaux sur les 10 planifiés au cours de l'exercice, en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMS ; plus de 70 Parties au total ont participé aux ateliers, qui ont également permis d'examiner bilatéralement les questions et les défis auxquels sont confrontés les pays dans la mise en œuvre de la Convention, en fonction des besoins, et aux Parties de recevoir des avis sur mesure. Les ressources ont été obtenues à l'approche de la fin de l'exercice, ce qui permettra d'organiser davantage d'ateliers interpays et une nouvelle diffusion des publications en 2012-2013. À ce jour, les ateliers ont couvert un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre du traité, telles que les instruments disponibles pour soutenir la mise en œuvre ; les expériences acquises par les Parties et les meilleures pratiques s'agissant de la mise en œuvre de la Convention ; le système de notification au titre de la Convention ; les enseignements tirés des progrès accomplis aux niveaux mondial et régional pour la mise en œuvre ; et les ressources, les mécanismes d'assistance, ainsi que le rôle de la coopération internationale et des partenaires internationaux dans la promotion de la mise en œuvre.

23. Le plan de travail a également mis en lumière l'importance de la promotion de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de la Convention. Le rapport à la quatrième session de la Conférence des Parties sur ce nouveau domaine de travail a été soumis comme prévu (document FCTC/COP/4/18), tandis que la convocation d'une réunion d'experts n'a eu lieu qu'en juin 2012, du fait de la disponibilité tardive des fonds, les projets de démonstration devant être organisés prochainement. D'autres informations sur les travaux dans ce domaine figurent dans le rapport correspondant du Secrétariat (document FCTC/COP/5/17).

COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES ET D'AUTRES ORGANISMES ET AUTRES DISPOSITIONS ET ACTIVITÉS

24. La coordination avec les organisations intergouvernementales a eu lieu conformément à l'article 24.3.e) de la Convention. Le rapport comportant des informations sur les domaines de coopération possibles avec les organisations internationales compétentes a été établi et soumis à la quatrième session de la Conférence des Parties comme prévu (document FCTC/COP/4/16). La décision prise par la Conférence des Parties à cet égard (décision FCTC/COP4(17)) demandait au Secrétariat de continuer à œuvrer activement dans ce domaine, en axant en particulier ses travaux sur les besoins des pays en développement Parties et des Parties à économie en transition et en utilisant le potentiel que représentent la coopération interinstitutions et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau des pays.

25. La coopération avec les organisations et organismes internationaux compétents[1] a notamment consisté à : participer aux évaluations des besoins dans les pays et aux ateliers régionaux sur la mise en œuvre (PNUD et Banque mondiale) ; participer et apporter une contribution technique aux réunions de

[1] Les acronymes et sigles des organisations et organismes utilisés dans ce paragraphe et dans le paragraphe suivant (dans l'ordre de leur apparition) sont les suivants : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ; Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) ; Organisation mondiale des Douanes (OMD) ; Organisation mondiale du Commerce (OMC) ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

l'organe intergouvernemental de négociation et aux groupes de travail établis par la Conférence des Parties (FAO, OIT, PNUE, UNODC, OMD, Banque mondiale et OMC) ; et à apporter un soutien et des conseils dans des domaines spécifiques de travail tels que les politiques fiscales et les politiques des prix (Banque mondiale), les mécanismes de coordination au niveau national (PNUD) et les aspects liés au commerce de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS (CNUCED, OMC). Les travaux ont également consisté, conjointement avec les départements pertinents de l'OMS et en coordination avec le Secrétariat des Nations Unies, à préparer la réunion spéciale de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, qui a axé ses travaux sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS comme il lui avait été demandé lors de la session de fond de 2010 de l'ECOSOC. La réunion de l'Équipe spéciale a été organisée en février 2012 et est mentionnée dans le rapport intérimaire sur l'exécution du budget et du plan de travail 2012-2013 (document FCTC/COP/5/20).

26. Une coopération et des partenariats ont été envisagés et instaurés avec plusieurs organisations et organismes internationaux disposant de compétences notables pour soutenir la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS – par l'intermédiaire de réunions bilatérales (PNUD, Banque mondiale), ainsi que durant les préparatifs et l'organisation de la réunion de l'Équipe spéciale. Cette coopération a également permis de travailler avec l'UNODC et l'OMD sur le futur protocole sur le commerce illicite des produits du tabac, le Secrétariat de l'ECOSOC sur les travaux de l'Équipe spéciale concernant la mise en œuvre de la Convention, la Section des traités des Nations Unies pour ce qui est des questions relatives au traité et des questions juridiques, et l'Association internationale des Instituts nationaux de Santé publique (IANPHI) pour ce qui est du rôle de ces instituts dans la promotion de la mise en œuvre de la Convention. Étant donné que les fonds pour organiser une telle coopération ont été limités au cours du dernier exercice, le Secrétariat poursuit le processus visant à étudier les possibilités offertes par les partenaires éventuels pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et à les inviter à s'engager. La conclusion d'accords de coopération, qui est prévue dans le plan de travail, sera achevée après la cinquième session de la Conférence des Parties, à la lumière des orientations attendues de la Conférence dans ce domaine, et – dans le cas d'organisations disposant des compétences pertinentes – en attendant l'adoption du protocole sur le commerce illicite des produits du tabac.

27. Cette partie du plan de travail prévoyait aussi un examen de l'expérience pertinente et des instruments disponibles dans d'autres traités internationaux. Le Secrétariat a accompli cet examen en coopération avec les secrétariats de plus de 10 traités. Les résultats de l'examen ont été utilisés pour préparer plusieurs rapports et recommandations soumis à la cinquième session de la Conférence des Parties, notamment sur le rôle du Bureau de la Conférence des Parties (document FCTC/COP/5/24), le processus de nomination du Chef du Secrétariat (document FCTC/COP/5/25), les modalités de notification au titre de la Convention (document FCTC/COP/5/14) et les arriérés dans le paiement des contributions volontaires fixées (document FCTC/COP/5/21).

28. Le réexamen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties conformément à l'article 31.3 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties a été préparé en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties et présenté selon les délais prévus (document FCTC/COP/4/22 Rev.1). Le rapport repose sur l'examen des rapports et des communications fournis par les organisations non gouvernementales en réponse à la demande formulée par le Secrétariat. La Conférence des Parties a adopté les recommandations figurant dans le rapport sur la question de savoir s'il convenait de maintenir ou de mettre fin au statut d'observateur des organisations non gouvernementales et a demandé que des propositions visant à faciliter ce type de réexamen à l'avenir lui soient présentées pour examen à sa cinquième session (les propositions ont été dûment établies par le Secrétariat dans le document FCTC/COP/5/26). Le Secrétariat a également organisé deux réunions avec des organisations non gouvernementales accréditées comme observateurs auprès de la Conférence des Parties, et a

régulièrement fourni des informations sur le travail des observateurs dans son bulletin afin de continuer à promouvoir la coopération. Actuellement, 26 organisations non gouvernementales disposent du statut d'observateur.

29. Ce domaine du plan de travail porte aussi sur les activités liées à la communication, à la gestion et aux activités transversales, comme le précise le plan de travail.

30. Le Secrétariat a effectué un travail important pour promouvoir la coordination internationale et l'information concernant la mise en œuvre de la Convention. Il a notamment organisé des réunions avec les missions permanentes des Parties à Genève, avec des hauts responsables de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations d'intégration économique régionale et avec des représentants de la société civile, et il a présenté des exposés à l'occasion de grands forums spécialisés et d'événements importants dans le cadre des Nations Unies. Le Secrétariat a également continué à publier un bulletin trimestriel, et a étoffé et remanié son site Web dans le but de mieux faire connaître le traité et d'informer plus largement sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et sur la coopération internationale en ce sens.

31. L'un des autres aspects importants du travail entrepris en 2010-2011 a été le renforcement de la coopération avec les départements et bureaux de l'OMS intéressés. Des réunions régulières avec l'Initiative pour un monde sans tabac ont notamment permis de faire le point sur le travail accompli et de promouvoir les synergies dans des domaines comme la notification et la surveillance, la coopération technique dans la préparation des rapports demandés par la Conférence des Parties, la préparation des campagnes annuelles des journées mondiales sans tabac et les missions d'évaluation des besoins. Une coordination a également été instaurée avec les bureaux régionaux de l'OMS pour mener des ateliers régionaux sur la mise en œuvre, des sessions de formation à l'intention des Parties sur la notification et des évaluations des besoins dans les pays.

32. Dans ce domaine, les activités ont également consisté à se réunir avec les Directeurs régionaux et les hauts responsables de l'OMS, ainsi qu'avec les chefs des bureaux de pays de l'OMS, lors de déplacements dans les pays ou à Genève. Parmi les questions examinées pendant ces rencontres figuraient : l'appui dont les gouvernements ont besoin pour faire valoir l'approche de la lutte antitabac entérinée par la Convention-cadre de l'OMS quand ils cherchent à mobiliser une action intersectorielle ; le recours aux mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies au niveau des pays, eu égard notamment aux priorités du développement, et la nécessité de soutenir les pays pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations internationales ; ainsi que les solutions aux problèmes propres aux pays comme le respect de leurs obligations dans les délais prescrits par certains articles de la Convention, et les mécanismes d'aide en vue de la mise en œuvre. Le travail de coordination avec les départements et les bureaux de l'OMS a également inclus, entre autres, l'examen des divers systèmes de bases de données et d'information utilisés dans le cadre du système de notification de la Convention, la promotion de la coopération interinstitutions au sein des Nations Unies sur la mise en œuvre du traité, et le rôle de la Convention-cadre de l'OMS dans la mise en œuvre de la Déclaration politique adoptée à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

33. Le plan de travail prévoyait aussi que des progrès soient réalisés dans la collecte des contributions volontaires évaluées (CVE) des Parties et dans la levée de contributions extrabudgétaires, afin de permettre la pleine exécution du plan de travail. Ces deux tâches ont été accomplies avant la fin de l'exercice. Le Secrétariat a informé les Parties du barème des contributions volontaires évaluées qui a été adopté par la Conférence des Parties à sa quatrième session pour l'exercice 2012-2013, et a régulièrement assuré le suivi du règlement des arriérés auprès des Parties.

Le paiement des contributions volontaires évaluées pour l'exercice 2010-2011 s'établissait à 94,5 % à la fin de l'exercice (en augmentation par rapport aux 90 % de fonds collectés à la fin du précédent exercice 2008-2009), et atteignait 97 % au 30 juin 2012, date d'achèvement du présent rapport. Toutefois, le nombre de Parties ayant des arriérés pour les exercices 2010-2011 et les exercices précédents est resté relativement élevé. On trouvera davantage de précisions dans le rapport du Secrétariat sur les arriérés de contributions volontaires évaluées, qui a été demandé par la Conférence des Parties pour examen lors de sa cinquième session (document FCTC/COP/5/21).

34. En ce qui concerne la collecte de fonds extrabudgétaires, un accord a été signé avec l'Union européenne en décembre 2011 pour l'octroi de €5,2 millions sur une période de trois ans, afin d'élargir le soutien à la mise en œuvre de la Convention à l'échelle internationale. Le programme comprend des évaluations des besoins et un soutien lié à la mise en œuvre pour 30 Parties à revenu faible ou intermédiaire, ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités, à la coopération internationale et à l'échange d'informations au titre de la Convention. Quelques mois plus tôt, en juin 2011, l'Australie avait apporté une contribution de AUD 900 000 pour appuyer la mise en œuvre de plusieurs aspects du plan de travail qui ne sont pas couverts par les contributions volontaires évaluées, à savoir : les activités du groupe de travail concernant l'article 6 de la Convention ; la réalisation des évaluations des besoins et la fourniture d'une assistance à la mise en œuvre pour les Parties qui sont des îles du Pacifique et d'autres pays en développement Parties ; ainsi que pour l'amélioration du système de notification et l'échange de compétences et des meilleures pratiques au titre de la Convention.

RÉCAPITULATIF

35. Globalement, 15 des 19 tâches recensées dans le plan de travail, pour l'ensemble des cinq domaines principaux, ont été pleinement accomplies. Quatre tâches, concernant les évaluations des besoins, les ateliers régionaux, les accords avec les organisations internationales et la coopération Sud-Sud, ont été partiellement accomplies, compte tenu du temps requis pour collecter des fonds extrabudgétaires. Une grande partie de ces fonds sont devenus disponibles à l'approche de la fin de l'exercice, ce qui devrait permettre d'accomplir ces tâches au cours de l'exercice actuel.

36. On trouvera des informations plus détaillées sur la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence des Parties à sa quatrième session dans le rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2012-2013 (document FCTC/COP/5/20). En conséquence, il est rendu compte des activités entreprises entre la quatrième (novembre 2010) et la cinquième (novembre 2012) session de la Conférence des Parties dans deux documents distincts – dans le présent rapport pour les travaux entrepris en 2011 et dans le rapport intérimaire sur l'exécution 2012-2013 pour les activités entreprises en 2012. Le récapitulatif, les enseignements et les conclusions tirés des deux rapports, couvrant les travaux intersessions, figurent dans le rapport du Secrétariat sur ses activités présenté à la cinquième session de la Conférence des Parties (document FCTC/COP/5/4).

EXÉCUTION FINANCIÈRE

37. Le budget approuvé par la Conférence des Parties à sa troisième session s'élevait à US $12 840 000, dont US $8 747 727 représentant les contributions volontaires évaluées des Parties. En outre, le montant du coût additionnel pour le Secrétariat de la tenue de la quatrième session de la Conférence des Parties à Punta del Este (Uruguay) s'est élevé à US $747 000, ce qui porte les besoins

totaux de financement pour le plan de travail biennal à US $13 587 000.[1] Le montant total des fonds disponibles s'élevait à US $12 993 512 (soit 95 % du budget approuvé et des coûts additionnels requis pour la tenue de la quatrième session de la Conférence des Parties à l'extérieur de Genève), se répartissant entre des recettes totales de US $11 844 853 et un solde d'ouverture de US $1 148 659.

38. Les contributions volontaires évaluées (CVE) des Parties étaient de US $8 945 209, soit 75 % des recettes totales.[2] Toutefois, sur ce dernier montant, une somme de US $484 136 de contributions volontaires évaluées restait impayée pour l'exercice 2010-2011. En outre, un solde de US $364 501 demeurait impayé pour les exercices 2006-2007 et 2008-2009, ce qui porte le montant total des contributions non réglées pour les trois derniers exercices à US $848 637 au 31 décembre 2011. Au 30 juin 2012, date à laquelle le présent rapport a été achevé, ce montant avait été ramené à US $589 547 compte tenu des paiements effectués entre-temps par les Parties. Des informations plus précises sur l'état des CVE versées figurent dans le rapport du Secrétariat contenu dans le document FCTC/COP/5/21.

39. Les contributions extrabudgétaires ont représenté US $2 329 121, soit 20 % des recettes totales. Elles incluent notamment la contribution de l'Uruguay pour couvrir les coûts additionnels de l'accueil de la quatrième session de la Conférence des Parties, la contribution de l'Australie décrite au paragraphe 34, la contribution du Canada visant à soutenir les activités sur les aspects liés au commerce de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que les ressources mises à disposition par les Pays-Bas et l'Allemagne pour les détachements (voir le Tableau 2 de l'annexe 1 pour la répartition des fonds disponibles). L'accord conclu avec le donateur qu'est l'Union européenne (voir paragraphe 34) ayant été signé en décembre 2011, les fonds reçus au titre de cet accord ont été reportés sur la période 2012-2013 et apparaîtront dans le rapport intérimaire sur l'exécution pour cette période, qui figure dans le document FCTC/COP/5/20 (les autres fonds, représentant 5 % des recettes totales, sont également indiqués dans le Tableau 2 de l'annexe 1). En outre, l'Union européenne a apporté une contribution en nature en prenant en charge les frais de voyage et le coût des services de conférence pour un montant total de €203 224, afin de soutenir les travaux du groupe de travail informel sur le projet de protocole.[3]

40. Les dépenses se sont élevées au total à US $12 988 051, dont US $6 127 806 de dépenses de personnel, US $4 999 756 pour le coût des activités, et US $1 860 489 pour les dépenses d'appui au programme (payables à l'OMS). Au 31 décembre 2011, le solde était de US $5461.

41. Les dépenses de personnel, s'établissant à US $6 127 806, représentent 47 % des dépenses totales. Ces dépenses incluent un prélèvement en rapport avec l'occupation des postes[4] de US $467 000, qui a été introduit par l'OMS après l'adoption par la Conférence des Parties du plan de travail et du budget 2010-2011.[5] Les dépenses en personnel ont encore augmenté d'environ 10 % par

---

[1] Les fonds additionnels ont été fournis par l'Uruguay, pays hôte de la quatrième session de la Conférence des Parties, conformément à l'accord d'accueil de la session signé en 2009.

[2] Y compris le solde non réglé des contributions volontaires évaluées pour 2006-2007 comme il est indiqué dans le Tableau 2 de l'annexe 1.

[3] Ces activités n'ont pas été inscrites au budget initialement étant donné qu'elles ont été demandées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, après l'adoption du plan de travail et du budget 2010-2011 à sa session précédente.

[4] Un pourcentage fixe (8,5 %) prélevé sur les dépenses de personnel brutes.

[5] Le montant total correspondant au prélèvement en rapport avec l'occupation des postes est de US $550 000, si l'on prend également en compte le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes de US $83 000 prélevé sur les dépenses de personnel supplémentaires.

rapport aux dépenses standard de l'OMS pour 2010-2011, compte tenu de l'appréciation progressive du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis au cours de l'exercice. Pour faire face à l'augmentation des dépenses de personnel qui en est résultée, le Secrétariat de la Convention a suspendu le recrutement prévu à compter de la mi-2010 et a également demandé des avances auprès de l'OMS pour les services administratifs, pour un montant équivalant au prélèvement en rapport avec l'occupation des postes versé.[1]

42. Le coût des activités représente 39 % des dépenses totales. La plus grande part du coût des activités (44 %) a été consacrée à la préparation et à l'organisation de la quatrième session de la Conférence des Parties, suivies par l'élaboration du protocole et des directives (42 %), les activités liées aux modalités de notification, l'aide aux Parties et la coopération internationale (10 %), et la gestion et l'administration (4 %).

43. Si l'on analyse les coûts en fonction du type de dépenses, les coûts les plus élevés sont associés au soutien aux voyages pour les Parties et aux services d'interprétation, chacun représentant approximativement 9 % des dépenses totales, suivis par les coûts internes de traduction représentant 5 % des dépenses totales. Les coûts globaux des services internes à l'OMS (traduction, impression et expédition des documents, une partie des coûts logistiques, ainsi que les dépenses d'appui au programme et le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes versé par rapport aux dépenses administratives générales) constituent approximativement 22 % des dépenses totales. Finalement, il convient de noter que certains coûts importants, tels que les voyages du personnel du Secrétariat et des interprètes pour la quatrième session de la Conférence des Parties, soit un montant proche de US $700 000 (ou 28 % de l'ensemble des coûts de voyage), ont été pris en charge par les fonds additionnels fournis par le pays hôte, ces coûts étant encourus lorsque les sessions de la Conférence des Parties se tiennent ailleurs qu'à Genève.

44. L'annexe 1 présente de manière plus détaillée le bilan de l'exécution financière. Les tableaux renseignent sur l'exécution globale, la répartition des fonds disponibles, y compris des contributions volontaires évaluées, la répartition des dépenses – entre les dépenses de personnel, les coûts des activités et les dépenses d'appui au programme – et la répartition détaillée des dépenses consacrées aux activités, à la fois par type d'activité et par ligne budgétaire du plan de travail.

45. L'annexe 2 contient un état des recettes et des dépenses certifiées par le Chef des Finances de l'OMS, y compris une note explicative sur certains ajustements, notamment du fait d'un changement dans la politique d'enregistrement des dépenses d'appui au programme de l'OMS. Les chiffres indiqués dans l'état des recettes et des dépenses joint en annexe pour la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 figurent dans les états financiers de l'OMS sur lesquels le Commissaire aux Comptes n'a exprimé aucune réserve.

MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

46. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent rapport.

[1] Conformément au Tableau 2 de l'annexe 1, lequel a été à nouveau versé en 2012.

ANNEXE 1

EXÉCUTION FINANCIÈRE 2010-2011

Tableau 1. Exécution globale (US $)

Total fonds disponibles	12 993 512
Dépenses	12 988 051
Solde	5 461

Tableau 2. Répartition des fonds disponibles (US $)

Solde d'ouverture au 1er janvier 2010	1 148 659
Recettes	
Contributions volontaires évaluées 2010-2011[a]	8 751 757
Contributions volontaires évaluées 2006-2007[b]	193 452
Contributions supplémentaires reçues[c]	2 329 121
Ajustement corrigé par l'OMS en 2010	30 523
Avance de l'OMS pour services administratifs	540 000
Total	11 844 853
Total des fonds disponibles	**12 993 512**

[a] Y compris les contributions volontaires évaluées des pays qui sont devenus Parties à la Convention après la troisième session de la Conférence des Parties. Le montant facturé s'élève à US $8 751 742 dont US $15 de différence d'arrondi passés par profits et pertes.

[b] Ajustées par l'OMS en 2010-2011 par rapport au chiffre de US $238 261 indiqué précédemment dans le rapport sur l'exécution 2008-2009.

[c] Contributions extrabudgétaires de l'Australie (US $908 109,) du Canada (US $39 715), des Pays-Bas (US $439 797) et des CDC des États-Unis d'Amérique (US $28 250), ainsi que la contribution de l'Allemagne pour un détachement par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (US $166 250) et la contribution de l'Uruguay visant à couvrir les coûts additionnels pour l'accueil de la quatrième session de la Conférence des Parties (US $747 000).

Tableau 3. Répartition des dépenses

3.1 Répartition globale des dépenses (US $)

Dépenses de personnel[a]	**6 127 806**
– Dépenses de personnel brutes	*5 660 806*
– Prélèvement en rapport avec l'occupation des postes	*467 000*
Activités (détails dans les Tableaux 3.2-3.4)	**4 999 756**
Dépenses d'appui au programme (13 % des dépenses à verser à l'OMS)[b]	**1 860 489**
– Sur les contributions volontaires évaluées	*1 602 683*
– Sur les fonds extrabudgétaires	*257 806*
Total	**12 988 051**

3.2 Répartition du coût des activités par ligne budgétaire du plan de travail 2010-2011 (US $)

1.	Quatrième session de la Conférence des Parties[c]	2 195 742
2.	Élaboration de protocoles, de directives et d'autres instruments pour la mise en œuvre	2 085 300
	– *Organe intergouvernemental de négociation*	*1 747 783*
	– *Groupes de travail pour la rédaction des directives*[d]	*310 670*
	– *Groupe de travail informel sur le protocole*[e]	*26 847*
3.	Modalités de notification au titre de la Convention	99 818
4.	Aide aux Parties pour la mise en œuvre de la Convention	359 515
5.	Coordination avec les organisations et organismes internationaux	37 468
6.	Gestion et administration	221 913
Total		**4 999 756**

[a] Dont US $540 042 de détachements financés par l'Allemagne (par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le Développement) et par les Pays-Bas.

[b] Y compris les dépenses d'appui au programme de US $517 503 non prélevées par l'OMS en 2008-2009 comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution 2008-2009 présenté à la quatrième session de la Conférence des Parties, s'établissant, après ajustement par l'OMS, à US $435 559 en 2010-2011 du fait d'un changement dans la politique sur l'enregistrement des dépenses d'appui au programme.

[c] Y compris US $177 468 pour les réunions intersessions du Bureau de la Conférence des Parties.

[d] Déduction faite d'un montant de US $228 849, dépensé fin 2009 pour les premières réunions des groupes de travail afin de respecter le calendrier fixé par la Conférence des Parties pour l'élaboration de directives.

[e] S'ajoute une contribution en nature de €203 224 versée par l'Union européenne pour soutenir les travaux du groupe de travail informel.

3.3 Répartition du coût des activités par type d'activité (US $)

Voyages	**2 485 473**
– Représentants des Parties	*1 211 734*
– Interprètes[a]	*404 719*
– Conseillers temporaires	*126 147*
– Traducteurs	*83 256*
– Personnel de conférence	*51 442*
– Services d'appui de l'OMS pour la COP4	*182 031*
– Secrétariat de la Convention[b]	*426 144*
Dépenses de personnel supplémentaires[c]	**1 107 705**
– Interprètes	*765 590*
– Traducteurs	*163 939*
– Personnel de conférence	*135 629*
– Heures supplémentaires	*42 547*
Dépenses générales de fonctionnement	**1 081 229**
– Logistique	*521 996*
– Traduction des documents	*319 823*
– Impression et publication	*166 838*
– Courrier, expédition et services Web	*72 262*
– Frais bancaires	*295*
– Différence d'arrondi	*15*
Services contractuels	283 694
Télécommunications	25 806
Matériel	4 970
Services de consultants/recherche	6 746
Coopération financière directe	4 133
Total	**4 999 756**

[a] Dont US $363 395 pour la quatrième session de la Conférence des Parties tenue en Uruguay.

[b] Dont US $133 783 pour la quatrième session de la Conférence des Parties tenue en Uruguay.

[c] Y compris les prélèvements en rapport avec l'occupation des postes d'un montant de US $83 000.

Tableau 3.4 Répartition du coût des activités par type d'activité et par ligne budgétaire du plan de travail (US $)

	Voyages	Dépenses de personnel supplé-mentaires	Dépenses générales de fonction-nement	Services contractuels	Télé-communications	Matériel	Consultant/ recherche	Coopération financière directe	Total
Quatrième session de la Conférence des Parties (COP4)	1 236 690	420 950	506 164	31 938	-	-	-	-	2 195 742
Élaboration de protocoles, de directives et d'autres instruments pour la mise en œuvre	**802 934**	**655 910**	**506 722**	**113 598**	**3 636**	**-**	**2 500**	**-**	**2 085 300**
– *Organe intergouvernemental de négociation (INB)*	*575 299*	*573 729*	*488 293*	*110 462*	-	-	-	-	*1 747 783*
– *Groupes de travail pour la rédaction des directives*	*215 947*	*82 181*	*6 406*	-	*3 636*	-	*2 500*	-	*310 670*
– *Groupe de travail informel sur le protocole*	*11 688*	-	*12 023*	*3 136*	-	-	-	-	*26 847*
Modalités de notification au titre de la Convention	37 745	15 864	3 537	42 672	-	-	-	-	99 818
Aide aux Parties pour la mise en œuvre de la Convention	293 619	-	21 824	35 082	4 857	-	-	4 133	359 515
Coordination avec les organisations et organismes internationaux	26 862	-	10 182	424	-	-	-	-	37 468
Gestion et administration	87 623	14 981	32 800	59 980	17 313	4 970	4 246	-	221 913
Total	**2 485 473**	**1 107 705**	**1 081 229**	**283 694**	**25 806**	**4 970**	**6 746**	**4 133**	**4 999 756**

ANNEXE 2

FONDS BÉNÉVOLE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ

SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC (FCTC)

État des dépenses et des recettes pour la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011
(exprimé en dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture au 1er janvier 2010		1 148 659
Recettes		
Contributions volontaires évaluées 2010-2011	8 751 757	
Contributions volontaires évaluées 2006-2007	238 261	
Autres contributions volontaires	2 162 871	
Contributions reçues en nature	166 250	
Autre ajustement des recettes	(44 809)	
Autre ajustement des dépenses	30 523	
Avance pour les services administratifs faite à la FCTC	540 000	11 844 853
Total des fonds disponibles		**12 993 512**
Dépenses (détails ci-joints)		
2010-2011		12 988 051
Solde au 31 décembre 2011		**5 461**

Je certifie que l'état ci-dessus reflète correctement les recettes et les dépenses.

Jane Stewart
Chef des Finances

28 juin 2012

Détail des dépenses du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011

Dépenses	Montant en US $
Dépenses de personnel[1]	6 127 807
Dépenses de personnel (supplémentaires)	1 107 705
Coopération financière directe	4 133
Dépenses de consultants/recherche	6 746
Services contractuels	283 694
Matériel, véhicules et mobilier	4 970
Voyages	2 485 474
Dépenses générales de fonctionnement	1 080 919
Télécommunications	25 806
Frais bancaires	294
Différence d'arrondi	15
Dépenses d'appui au programme[2]	1 860 489
Total	**12 988 051**

[1] Les dépenses de personnel incluent un montant de US $166 250 représentant une contribution en nature pour un jeune cadre (JPO), non soumise aux dépenses d'appui au programme.

[2] Dépenses d'appui au programme

2010-2011	1 424 930
2008-2009	435 559
Total des dépenses d'appui au programme	1 860 489

Les dépenses d'appui au programme 2008-2009 incluent un ajustement de US $64 943 afin de les mettre en conformité avec les dépenses compte tenu du changement dans la politique des dépenses d'appui au programme effectué en 2011.

Dans le rapport financier et les états financiers vérifiés pour la période 1er janvier 2010-31 décembre 2011, un solde de US $70 404 était indiqué en tant que solde de clôture du fonds de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Ce solde n'incluait pas l'ajustement de US $64 943 pour les dépenses d'appui au programme 2008-2009. Le présent état certifié des recettes et des dépenses inclut l'ajustement pour les dépenses d'appui au programme de US $64 943 afin que les dépenses d'appui au programme correspondent au niveau de dépenses. Compte tenu de cet ajustement, le solde au 31 décembre 2011 s'établit à US $5461.

= = =